

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Juin 1997

Québec, le 25 juin 1997

Madame Michèle Boulianne
Directrice régionale des services pédagogiques
Collège CDI de technologie et des affaires
2021, rue Union, bureau 1400
Montréal (Québec) H3A 2S9

**Objet : Suivi apporté au rapport d'évaluation du programme d'*Informatique*
420-52 (CEC)
Lettre du 17 avril 1997**

Madame la Directrice,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 20 juin 1997, des mesures prises par le Collège CDI de technologie et des affaires pour donner suite au rapport d'évaluation du programme d'*Informatique* (CEC). IL me fait plaisir de vous annoncer que la Commission a conclu que des suites satisfaisantes avaient été données à son évaluation. Les appréciations de la Commission sont résumées ci-après.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission avait été à même d'apprécier la qualité de la mise en oeuvre du programme de *Programmeur-analyste* conduisant à l'obtention d'un certificat d'études collégiales (CEC). Elle considérait toutefois que certains points pouvaient être améliorés, en particulier en ce qui concerne la cohérence et l'efficacité du programme. Dans cet esprit, la Commission avait formulé au Collège trois recommandations en vue de bonifier le programme.

La Commission prend note que le Collège a développé la pratique d'élaborer un plan de cours, et ce, pour chacun des cours du programme. Le contenu des plans de cours est également de nature à faciliter la démarche d'apprentissage des élèves inscrits au programme.

En ce qui concerne l'efficacité du programme, le Collège a également donné suite à la seconde recommandation de la Commission qui avait trait au contenu des cours et à l'amélioration des modes et des instruments d'évaluation. Ainsi, le Collège dit s'assurer du respect des objectifs ministériels lors de l'élaboration des plans de cours et de la conception du matériel pédagogique. Le Collège a ainsi procédé à la révision du contenu de l'ensemble des cours afin de s'assurer qu'ils permettent l'atteinte des objectifs tels que définis dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*. Le Collège souligne qu'il recourt maintenant à deux mesures d'évaluation pour attester de la réussite d'un cours. Enfin, un spécialiste en mesure évaluative a amorcé la validation des questionnaires d'examen.

Le Collège a de plus entrepris des actions pour lui permettre de mieux suivre le cheminement de ses élèves. Le logiciel informatique présentement à l'essai au campus de Longueuil s'inscrit dans cette préoccupation formulée par la Commission de se doter d'outils adéquats de façon à mieux suivre la progression des étudiants.

La Commission avait également formulé au Collège un certain nombre de suggestions de nature à lui permettre de bonifier le programme. Elle prend note des suites appropriées que le Collège a donné à ses suggestions, en particulier en ce qui a trait à l'encadrement des étudiants et à l'introduction de «mini-séminaires» au début de chacun des cours. Les actions entreprises par le Collège sont de nature à consolider la qualité de la formation proposée aux étudiants de ce programme.

La Commission estime donc que les améliorations apportées par le Collège à la mise en oeuvre du programme de *Programmeur-analyste* (CEC) répondent à ses attentes au regard des trois recommandations qu'elle lui avait formulées.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer